



Comment répondre par mail à mon avocat

Par **car19**, le **21/02/2014** à **03:48**

voilà la situation!!! aidez moi svp!!![smile17]rnrnle 20 décembre 2013 j'ai reçu une lettre de mon avocat disant que mon affaire est terminée à la suite du désistement de la société de son appel.rn - la société me doit donc les sommes fixées par le tribunal du travail.rnrnmon avocat a donc laissé à la partie adverse jusqu'au 08 janvier prochain pour s'acquitter spontanément de ses condamnations.A défaut,il fera procéder à des voies d'exécution, càd il va transmettre le dossier à l'huissier.rnrnen P.J (cour d'appel): une ordonnance constatant le désistement de la société...rnrn-----nous sommes le 20 février 2014 j'ai toujours pas de nouvelles!! que dois-je faire!!! (plusieurs fois j'ai appeler la secrétaire elle aussi n'est pas à jour j'attends toujours ces appels) RIEN rnrnDE lui réclamer: -enfin mon dossier, à savoir les pièces relatives a mon dossier et à l'affaire achevée (tout).rn - les sommes fixées par le tribunal du travail.[smile17]rn **merci de vos réponses**

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **09:17**

Bonjour,rnJe me préoccuperais aussi de récupérer les frais de constitution d'avocat en appel, le désistement impliquant la charge de ceux-ci à la partie se désistant.rnPour le reste vous pouvez vous procurer une minute de la décision d'origine auprès du greffe du CPH.